

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 2381)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par

M. Dolez et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 4

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° Le même alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ces séances sont programmées les mardi et mercredi. », ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.